



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 013

11 mars 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Bachelors Coventry University - RENASUP
- Réforme STMG & Bac S spécialité ISN : financement FORMIRIS

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Bac Pro Gestion-administration
- Bac STMG & Bac ST2S
- Autres rénovations en cours

Formation continue

- Master Pro en Alternance
- 1 apprenti, 2 employeurs
- Développement de l'alternance à partir de la 4^e

Vie de l'Union

- « Réso Bio SPC »

Vie des régions

- LOREAD

Vie des établissements

- Saliège fête ses 20 ans !

International

- Europass

Questions du mois

- Candidats scolaires ou apprentis en candidat individuel doivent-ils être majeurs ?

EDITORIAL



Depuis plusieurs années, bon nombre de nos établissements connaissent des difficultés : diminution de DHG, baisse des effectifs dans certaines filières, mise en place de réformes lourdes, ...et, souvent, celles-ci s'accompagnent de tensions financières.

L'Union a pour objectif premier de défendre les intérêts de l'enseignement technologique et professionnel dans les négociations qui s'opèrent à tous niveaux et de donner aux chefs d'établissement des pistes de travail et de développement porteuses d'avenir.

Dans ce cadre, le mardi 3 avril 2012, vous êtes invités à une journée nationale sur la valorisation des filières technologiques et sur l'alternance. Le programme détaillé de cette journée et le bulletin d'inscription vont vous parvenir par une « Nouvelle UNETP » dans les jours qui viennent.

Par ailleurs, indirectement, l'Union subit le contrecoup des problèmes que vous rencontrez. Les charges augmentent inexorablement alors que les recettes stagnent, voire même diminuent. Cette situation précaire vous a été exposée à l'assemblée générale du 10 novembre 2011 et le conseil d'administration vous a alors dit que la restructuration financière et organisationnelle du Siège serait l'une des priorités de cet exercice.

L'enquête lourde du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique montre que les lycées professionnels scolarisent 6 200 élèves de moins en 2011-2012 qu'en 2010-2011 et les lycées technologiques 3 000 de moins et les perspectives que cela entraîne ont été le déclencheur d'une décision lourde de conséquences, le 31 janvier dernier.

En effet, afin d'assurer la pérennité de l'Union, le conseil d'administration a été contraint de supprimer le poste de secrétaire général et, par voie de conséquence, procéder au licenciement économique d'Alexis Bordet. Celui-ci a accepté, le lundi 5 mars, la convention de sécurisation professionnelle qui lui a été proposée ce qui a provoqué la rupture immédiate de son contrat de travail.

Nous mettons tout en œuvre pour que les services aux adhérents ne connaissent aucune perturbation et, dès maintenant, nous vous demandons d'adresser dorénavant vos questions à Delphine Bureau (delphine@unetp.org) qui les répercutera vers le membre du bureau porteur du dossier concerné.

Christine Van Lerenberghe
Présidente



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 12 & 13 03.12
- 06.04.12
- 23.05.12
- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12

Conseils d'administration

- 13.03.12
- 24.05.12
- 26.06.12

Convention des DR

- 27.03.12

Réunions régionales

- Bourgogne :
21.03.12
06.06.12
- Ile de France - Paris
16.02.12
- Haute-Normandie :
20.03.12
16.05.12
10.07.12

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Bachelors Coventry University - RENASUP

Dans « *Le Michelet* » du 11 décembre dernier, nous vous informions de la « Convention Nationale pour le Déploiement des Bachelors Coventry University - RENASUP », des modèles de coopération mis en place, des principes d'organisation du réseau et des Bachelors éligibles.

A la rentrée 2012, 9 pôles seront créés regroupant 40 établissements de l'Enseignement Catholique : 12 lycées sont porteurs, 28 sont associés.

16 Bachelors seront préparés dont 7 Global Business (GB), 5 Global Marketing (GM) et 4 International Hospitality and Tourism Management (IH/TM),

permettant à plus de 500 étudiants de BTS de préparer les diplômes de l'Université de Coventry, en France, mais en langue anglaise.

La grande majorité des établissements porteurs sont membres de l'UNETP et nous nous en félicitons. [JP & DH]

Réforme STMG & Bac S spécialité ISN : Financement FORMIRIS

Le 1^{er} mars 2012, un Bureau exceptionnel de FORMIRIS s'est réuni afin de traiter du financement des dispositifs de formation pour la réforme de la série STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) du Bac ainsi que pour la création des spécialités de terminale L DGEMC (Droits et Enjeux du Monde Contemporain) et de terminale S ISN (Informatique et Sciences du Numérique).

Le Bureau de FORMIRIS a donc décidé le financement de ces trois dispositifs.

Pour le **dispositif STMG**, le nombre d'enseignants estimés est de 400 personnes (croisement des données du CNFETP et de l'UNETP). La réforme se met en place à la rentrée 2012 en classe de 1^{ère} et à la rentrée 2013 en terminale. Le dispositif est modulaire sur 2 ans. Pour l'année 2011-2012, sont mis en place 1 module de 2 jours sur la didactique et les « jeux sérieux » et 4 modules au choix de 1 à 2 jours sur les techniques et les outils. Chaque enseignant aura donc 4 à 5 jours de formation. Elle se poursuivra en 2012-2013 avec 2 modules

soit 3 jours de formation et 1 module de 2 jours optionnel. Les enseignants qui n'auraient pas suivi la formation en 2011-2012 pourront, à partir de 2012-2013, suivre le même dispositif que ceux en 2011-2012.

Le lancement du **dispositif concernant l'ISN** se fera de manière différenciée selon les territoires FORMIRIS, dès que les enseignants à former seront connus. Cette spécialité sera généralement assurée par deux enseignants. Le binôme (et non pas chacun des enseignants) doit avoir les compétences nécessaires pour être habilité à l'enseignement de la spécialité ISN.

Le dispositif est modulaire sur 2 ans après un auto-positionnement qui permettra d'établir un parcours personnalisé de formation en fonction du profil de l'enseignant et des éventuels modules suivis avec les IPR. Un travail conjoint entre les 2 enseignants et le chef d'établissement est nécessaire. Dès la présente année scolaire, il y a 3 jours de modules pédagogiques et didactiques ainsi que 2 modules scientifiques et techniques au maximum par

enseignants sur 6 modules thématiques. Des ressources seront disponibles et un accompagnement à distance se fera sur la plate-forme FORMIRIS EC-FOAD. Chaque enseignant aura donc 3 à 7 jours de formation. Pour 2012-2013, 2 jours de modules pédagogique et didactique auront lieu ainsi qu'une journée de bilan et de mise en projet pour l'année suivante, soit 3 jours de formation par enseignant. L'inspection d'habilitation a lieu à l'issue de la 2^e année.

Ces dispositifs auront une gestion fédérale. Ils seront soumis à l'adoption de l'IPR local. Les modules demandés devront être remplis à leur capacité maximale. Si nécessaire, une concertation interterritoriale sera initiée.

Aucun financement des journées IPR n'est prévu en complément du dispositif fédéral. Si des enseignants suivent des journées IPR, soit elles sont gratuites, soit elles viennent en lieu et place d'un module du plan fédéral pour pouvoir être financées fédéralement. [DD]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans « Le Michelet » du 11.02.12, page 5. Dans la première colonne, il était question de la Commission Orientation du SGEN et non de la Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel. Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses.

OPCALIA SPP (16.02.12 & 08.03.12)

La Section Professionnelle Paritaire (SPP) de l'Enseignement

Privé est en train de se munir d'un règlement intérieur.

Il est fait référence à l'application de la convention de création de la SPP. L'objet du règlement intérieur est de définir la composition et les règles de fonctionnement de la SPP.

Elle est composée du Collège Salariés et du Collège Employeur. Le nombre de membres doit être égal dans les deux collèges, une répartition des sièges sera donc nécessaire au sein du Collège employeur. Le nombre de

suppléants ne peut pas être supérieur au nombre de sièges.

La désignation des membres doit se faire par écrit, ainsi que toute modification. Les suppléants sont invités en tant qu'observateurs et n'ont pas de voix délibérative lorsque le titulaire est présent. Les autres points du règlement sont en cours de validation. [PhM]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Groupe de travail Plan de formation UNETP (14.02.12) ;
- FORMIRIS Conseil Fédéral (09.02.12) ;
- CNFETP Conseil d'administration (13.02.12) ;
- SGEN Groupe propositions alternatives (27.02.12) ;
- SGEN Groupe Immobilier (05.03.12).

Social

Prévoyance des enseignants

Comme annoncé dans « Le Michelet » du 11.02.12, le

protocole d'accord du 26 janvier 2012 était soumis à la signature des partenaires sociaux.

L'ensemble des partenaires a apposé sa signature ([cliquer ici pour accéder à l'accord](#)). [CM]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège employeur (16.02.12) ;
- PSAEE Commission de suivi des reclassifications (09.02.12 & 22.02.12), Groupe de travail (10.02.12, 17.02.12 & 08.03.12).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (13.01.12 & 10.02.12)

Le Conseil permanent de la Conférence des Evêques de France a effectué la nouvelle répartition des responsabilités au sein de la Conférence épiscopale. Mgr Aumonier et Mgr Planet sont référents pour l'Enseignement Catholique pour la pastorale des enfants et des jeunes.

A compter du 01.04.12, Pierre Marsollier deviendra Délégué

Général aux affaires politiques au SGEN. Il conservera la responsabilité du suivi de la révision du Statut de l'Enseignement Catholique jusqu'à son achèvement ainsi que le pilotage du projet GABRIEL, jusqu'à son installation.

Fernand Girard a été nommé membre du Haut Conseil de l'Education par le Président de l'Assemblée Nationale.

Dans le cadre de la réforme du lycée, les indemnités pour fonctions d'intérêt collectif (IFIC) ont pour objet la reconnaissance de diverses fonctions confiées aux enseignants du 2nd degré. La prise en charge des « référents culture » des établissements privés est confirmée. Nous sommes dans l'attente de la circulaire d'application.

*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Le groupe Conseil de discipline a présenté ses travaux. Un document intitulé « *La discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : une démarche éducative* » a pour vocation de faciliter l'articulation entre projet éducatif et règlement intérieur d'un établissement, de rappeler les procédures dont l'objet est simultanément de préserver la vie collective et d'assurer le respect de toute personne. Trois dossiers ont été réalisés :

- l'un sur le règlement intérieur, son élaboration, son contenu, son évaluation, sa communication ;
- un deuxième sur les sanctions éducatives, leur définition, leurs buts et leur mise en œuvre ;
- un troisième sur le conseil éducatif et le conseil de discipline, sous forme de fiches. Des modèles de convocation et de notification de décisions sont annexés, ainsi qu'une fiche APEL intitulée « *Conseil de*

discipline : une démarche éducative ».

Ce dossier devrait être disponible prochainement.

Concernant le plan « *Egalité des chances* », la Commission Permanente a validé les affectations des emplois pour la rentrée 2012. 93 postes ont été attribués : 50 en suivis pédagogiques (plus particulièrement pour les SEGPA) et 43 pour de nouveaux projets principalement pour la création d'ULIS ou l'accompagnement d'élèves en difficulté. 72 dossiers n'ont pas été retenus : 38 faute de moyens suffisants et 34 ne correspondant pas aux critères d'attributions de ce plan. Lors de la réunion, l'UNETP a demandé à avoir connaissance des nombres de postes demandés pour connaître la différence entre demande et décision, ce qui a été fait dans la journée.

Un bilan des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) a été effectué. A la rentrée 2012, il y aura 9 montées

pédagogiques, 8 ouvertures et 10 fermetures. Par ailleurs, un comité de concertation et de suivi des CPGE, institué auprès du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, a été créé. Il a pour objet d'émettre des avis et des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement des CPGE, y compris sur l'application du décret 94-1015 du 23.11.94 modifié ([cliquer ici pour y accéder](#)). Le président de RENASUP est membre de ce comité.

Les thèmes suivants ont également été abordés :

- les moyens et la rentrée 2012 ;
- le Statut de l'Enseignement Catholique ;
- l'accompagnement éducatif ;
- la diffusion du Manifeste de l'Enseignement Catholique ;
- la commission immobilière ;
- la Loi Carle ;
- la mixité des publics dans les formations professionnelles ;
- la convention avec l'Université de Coventry. [CVL]

Par ailleurs, une réunion a également eu lieu :

- APEL Rapprocher l'école du monde agricole (09.03.12).

Adhérents

Des établissements se sont réunis en région :

- Assemblée générale Paris (16.02.12).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

La Commission spécialisée des lycées est convoquée le 14.03.12.

Le Comité Interprofessionnel Consultatif se réunit le 12.03.12

Les textes sont disponibles à la rubrique « *Formations technologiques et professionnelles* » du présent « *Michelet* ».

Gestion

Deux réunions ont eu lieu :

- ASP Conseil d'Orientation Stratégique (14.02.12) ;
- Commission Nationale des Forfaits (29.02.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Bac Pro Gestion-administration

La mise en œuvre du Bac Pro Gestion-administration est prévue pour la rentrée 2012. L'arrêté du 27.12.11 portant sa création et fixant ses modalités de délivrance a été publié au Journal Officiel du 13.01.12 et au Bulletin Officiel n° 6 du 09.02.12 ([cliquer ici pour y accéder](#)). Il remplace les spécialités Secrétariat et Comptabilité, dont les dernières sessions d'examen auront lieu en 2014.

La seconde professionnelle du Bac Pro Gestion-administration est rattachée au champ professionnel « métiers des services

administratifs ». Les horaires de formation sont ceux de la grille n° 2 ([cliquer ici pour accéder à l'arrêté du 10.02.09](#)). La première session d'examen aura lieu en 2015.

Le titulaire devra prendre en charge la dimension administrative des activités de gestion, de communication, de ressources humaines, de production ainsi que les activités commerciales. Il devra également développer une véritable professionnalité relationnelle et avoir la capacité à prendre en compte les spécificités de l'entreprise ou du secteur. Les compétences et les

connaissances seront moins spécialisées que celles des 2 Bacs Pros actuels.

Les emplois seront principalement à pourvoir dans des petites et moyennes structures: PME, professions libérales, administrations, collectivités, associations...

La poursuite d'études pourra s'effectuer dans la gestion, l'administration, les secteurs juridique et commercial (filière AES, BTS Assistant de gestion PME-PMI, préparation de concours administratifs...). [CVL]

Bac STMG & Bac ST2S

Les projets de programme d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes terminales des séries STMG et ST2S sont consultables jusqu'au vendredi 6 avril 2012

([cliquer ici pour y accéder](#)).

Vous pouvez faire parvenir votre contribution à l'adresse :

st2s.stmg.consultation.hq@education.gouv.fr

en mettant l'UNETP en copie

afin que vos représentants puissent porter votre avis lors des réunions :

lemichelet@unetp.org

Autres rénovations en cours

Les projets de textes ci-après sont à l'ordre du jour des Commissions spécialisées des lycées (CSL) et Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) du mois de mars (cf. rubrique « Commissions Infos »):

• CPGE :

- Projet d'arrêté relatif au programme de géographie des classes préparatoires de seconde année pour la voie biologie, chimie, physique, sciences de la terre (BCPST) et technologie -biologie (TB) pour l'année 2012-2013 ;
- Projet d'arrêté fixant le thème de culture générale

des classes préparatoires de seconde année économique et commerciale pour l'année 2012-2013 ;

- Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2012-2013 ;
- **BTS :**
 - Projet d'arrêté portant création du BTS Design graphique option A Communication et médias imprimés, option B communication et médias numériques ;

○ Projet d'arrêté portant création du BTS Professions immobilières ;

○ Projet d'arrêté portant création du BTS Tourisme ;

• Bac STI2D, STD2A & STL :

○ Projet d'arrêté relatif aux dispositions transitoires liées à la rénovation ;

○ Projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les départements et régions d'outre-mer (DROM), Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

• Bac Pro :

- Projet d'arrêté relatif aux 6 groupements des modules spécifiques pour les Bacs Pros dont le règlement d'examen prévoit une évaluation des sciences physiques et chimiques ;
- Projet d'arrêté portant création du Bac Pro Conduite et gestion des entreprises maritimes et fixant ses conditions de délivrance ;
- Projet d'arrêté portant création du Bac Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons ;
- Projet d'arrêté relatif au programme d'enseignement de mathématiques pour les Bacs Pros Cuisine, Commercialisation et services en

restauration et Accompagnement, soins et services à la personne et au programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes de Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne ;

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11.05.11 portant création du Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne, option A A domicile, option B En structure et fixant ses modalités de délivrance ;
- Projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les départements et régions

d'outre-mer (DROM), Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ;

• CAP :

- Projet d'arrêté relatif à l'adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les départements et régions d'outre-mer (DROM), Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion.

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à

lemichelet@unetp.org

FORMATION CONTINUE

Master Pro en Alternance à l'intention des professeurs bivalents

La construction d'un Master en alternance à l'intention des professeurs bivalents est en bonne voie.

Après la rencontre, le travail commun de création d'un périmètre de travail et l'élaboration d'un calendrier entre les deux organismes porteurs du dossier : ISFEC Mounier, représenté par sa Directrice, et le CNFETP, représenté par son Coordinateur, les équipes se sont mises au travail.

A partir d'une maquette existante et reconnue par l'AERES, le contenu et la progression des deux années de

Master ont été construits. L'équipe du CNFETP, plus compétente sur les besoins et niveaux de formation du professeur bivalent en Lettres - Histoire - Géo et Lettres - Anglais ont rédigé un cahier des charges de préconisations. L'équipe ISFEC Mounier qui porte les compétences disciplinaires universitaires et l'équipe CNFETP se rencontrent fin du mois de mars pour croiser besoins et faisabilité. Ils arrêteront également un calendrier pour la session 2012-2014. Celle-ci est déjà lancée par une première publicité distribuée aux portes ouvertes de l'ISFEC

et de l'ICP (Institut Catholique de Paris). Le CERFAL de Paris a accepté de servir d'appui pour ce qui relève de l'alternance.

Les directeurs se penchent déjà sur d'autres Masters en alternance, dans les disciplines professionnelles... voire envisagent des propositions pour les matières qui ne relèvent pas d'un Master. [GC, Coordinateur du CNFETP]

*

[Pour accéder à la présentation du Master Pro en alternance, cliquer ici.](#)

1 apprenti, 2 employeurs

Le décret 2012-197 du 08.02.12 met en application l'article 6 de la Loi Cherpion ([cliquer ici pour y accéder](#)), publiée le 29.07.12.

Il permet à deux employeurs de conclure conjointement un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation

avec toute personne éligible à ces contrats pour l'exercice d'activités saisonnières.

Ce contrat peut avoir pour finalité l'obtention de deux spécialités de CAP ou de Bac Pro au titre de la même session d'examen.

Le Code de l'Education est donc modifié en conséquence ([cliquer ici pour accéder aux articles du Code de l'Education modifiés](#)).

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter de la session d'examen 2012. [GS]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Développement de l'alternance à partir de la 4^e

La Loi Cherpion pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels ([cliquer ici pour y accéder](#)), publiée le 29.07.12, introduisait « Des aménagements particuliers [qui] permettent, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges et dans le cadre de dispositifs d'alternance personnalisés, une découverte approfondie des métiers et des formations ainsi qu'une première formation professionnelle. Ces aménagements comprennent notamment le suivi de stages dans les conditions définies à l'article L. 332-3, ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage » (cf. article 17) »

Le décret 2012-222 du 15.02.12 relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège a été publié au Journal Officiel du 17.02.12.

Il complète l'article D.332.6 ([cliquer ici pour y accéder](#)) du Code de l'éducation qui comporte une liste de dispositifs d'aide spécifique qui peuvent être proposés aux élèves des collèges qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun ou manifestent des besoins éducatifs particuliers, en y ajoutant les dispositifs d'alternance personnalisés.

Ces derniers sont prévus à l'article L.332.4 ([cliquer ici pour y accéder](#)) du Code de l'Education qui reprend l'article 1

du décret 2012-2222 : « Des dispositifs spécifiques à vocation transitoire comportant, le cas échéant, des aménagements d'horaires et de programmes, proposés à l'élève avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, parmi lesquels, durant les deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges, des dispositifs d'alternance personnalisés permettant une découverte approfondie des métiers et des formations et comprenant notamment le suivi de stages dans les conditions définies à l'article L. 332-3 ([cliquer ici pour y accéder](#)) ainsi que de stages dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage ».

[65]

VIE DE L'UNION

Du « Réseau Biotechnologies »...

...au « Réso Bio SPC »

A l'occasion de ses 20 ans d'existence, le réseau Biotechnologies a souhaité adapter son travail aux nouveaux besoins des établissements. Il vous propose d'axer ses travaux sur les projets suivants :

- **Opération « Permis de réussir »** à destination des MC Aide à Domicile, CAP Assistant(e) Technique en Milieux Familial et Collectif (ATMFC), Bac Pro Accompagnement Soins et Service à la Personne (ASSP) option à domicile, ... : sans permis de conduire, ces jeunes ont de grosses difficultés à trouver des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à domicile et par la suite un emploi.

Le réseau se fixe pour tâche de trouver au niveau national des partenaires institutionnels

et/ou privés qui participeront au financement du permis de conduire de ces jeunes (sous conditions de ressources).

- **Opération « ULIS Pro »** : Après enquête, réalisation d'un vademecum qui répertorie la diversité des fonctionnements des ULIS Pro au niveau national afin d'aider les établissements qui le souhaitent à développer ce dispositif.
- **Partage d'expériences** pour favoriser dans nos établissements la mise en place de projets européens.

Exemples : **Léonardo**, départ en stage d'élèves en Grèce du LPP Myriam à Toulouse ; **Coménius**, découverte par les membres du groupe de pilotage du Réseau Biotechnologies des formations Services à la personne dans le

Nord de l'Europe ; **Echanges européens**, entre un centre de formation de Hambourg et le lycée Don Bosco de Wittenheim, etc.

Enfin pour concrétiser notre adaptation aux réalités de la carte des formations, notre réseau qui s'est appelé « Réseau Bioservices » puis « Réseau Biotechnologies » prendra désormais le nom de :

« **Résobio SPC (Services aux Personnes et aux Collectivités)** ».

Le groupe de pilotage espère que ces propositions répondent à vos attentes et vous invite, si vous le souhaitez, à le rejoindre lors de sa prochaine réunion qui se tiendra le 2 avril 2012 (contacter l'UNETP pour plus de précisions). [FV, animateur du Groupe de pilotage]



VIE DES REGIONS

LOREAD

Dispositif d'enseignement à distance dans un cadre scolaire

Le projet LOREAD

Pour mieux répondre aux besoins de formation des lycéens, l'Enseignement Catholique de Lorraine a mis en œuvre un dispositif d'enseignement à distance dans plusieurs matières en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce dispositif s'adresse aux lycéens régulièrement inscrits dans un lycée de l'Enseignement Catholique de Lorraine qui veulent suivre une option qui n'est pas proposée dans leur lycée.

Ce projet novateur veut répondre à 4 ambitions principales :

- assurer un enseignement de qualité personnalisé dans le respect des programmes officiels et un suivi individualisé grâce aux outils de l'internet ;
- permettre à tous les élèves de suivre l'option de leur choix dans leur établissement d'origine ;
- développer chez le lycéen les capacités de travail autonome et personnel qui lui seront nécessaires pour sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- gérer au mieux les moyens horaires d'enseignement sur le plan académique et dans chaque établissement.

Le dispositif d'enseignement à distance

Pour présenter le dispositif dans sa globalité, il convient de séparer les différents acteurs et moyens mis en œuvre afin de comprendre comment cela fonctionne pour chacun.

Quatre acteurs interviennent dans le dispositif : l'élève, l'enseignant, le référent et l'établissement.

L'élève

L'élève est inscrit par son établissement de rattachement à un cours proposé à distance.

Il doit déterminer 3 créneaux pendant lesquels il devra se rendre sur un poste informatique connecté à internet, se connecter, suivre les consignes données par l'enseignant et faire le travail demandé.

L'élève dispose d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui donnent accès à la plate-forme d'EAD et à une adresse électronique du type :

prenom.nom@loreadd.net

qui lui permet de communiquer avec son enseignant.

L'élève travaille en autonomie dans le cadre scolaire.

Il peut aussi travailler depuis son domicile puisque la plate-forme est accessible par internet, mais il est exigé que l'établissement lui réserve 3 créneaux d'une heure au sein de l'établissement.

L'enseignant

L'enseignant chargé de l'enseignement à distance d'une discipline est un enseignant exerçant dans un établissement de l'Enseignement Catholique de Lorraine qui bénéficie d'heures Loread qui font partie de son service complet (ex : 12h en présentiel + 6h à distance) ou qui constituent des HSA.

Il élabore la progression, réalise les séquences d'enseignement, évalue les résultats des élèves et assure leur suivi à distance.

Il dispose également d'un identifiant/mot de passe pour accéder à la plate-forme et créer ses séquences de cours et d'une adresse @loreadd.net pour communiquer avec ses élèves.

La réalisation des séquences se fait à partir d'une progression globale qui est mise à disposition des élèves. Pour chaque séquence, l'enseignant donne les consignes qui vont amener l'élève à manipuler des contenus et à réaliser un certain nombre d'actions lui permettant d'apprendre et de progresser.

Le référent

Le référent est la personne désignée par l'établissement de l'élève qui a mission d'assurer la supervision des élèves inscrits au dispositif et la communication avec chacun des enseignants à distance.

Ce peut être un enseignant mais cela n'est pas obligatoire. Certains établissements ont demandé à un documentaliste, au responsable de la vie scolaire ou à un surveillant d'exercer cette fonction.

Le référent n'est pas tenu à rester auprès de l'élève lorsque celui-ci travaille.

Il est le relais du professeur à distance auprès de l'élève et de l'établissement. Il organise les interrogations et devoirs demandés par l'enseignant à distance, éventuellement reporte les notes et appréciations et participe au conseil de classe.

L'établissement

L'établissement inscrit les élèves au dispositif dans la discipline et le niveau demandés.

Dès lors il s'engage à permettre à l'élève de bénéficier d'un poste informatique complet



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

connecté à internet au moins trois fois dans la semaine.

Il s'engage également à désigner un référent qui assurera le suivi des élèves pour le compte de l'enseignant à distance et à lui donner les moyens d'exercer ses fonctions.

Les outils numériques

Côté serveurs

L'Enseignement Catholique de Lorraine possède ses propres serveurs web et de messagerie. Nous sommes donc complètement autonomes pour mettre en œuvre le dispositif d'un point de vue matériel.

Nous disposons donc :

- d'un serveur de messagerie qui nous permet d'attribuer des comptes de courriel aux enseignants et aux élèves.
- d'une plate-forme type LMS (Learning Management System) hébergée sur un de nos serveurs.

Côté établissement

L'élève doit bénéficier de tout l'environnement numérique traditionnel :

- un poste multimédia connecté à internet ;
- un micro-casque (pour les langues) ;
- un scanner (notamment en mathématiques) ;
- des logiciels requis (ex : OpenOffice, Audacity, Skype, Geogebra, ...).

Côté enseignant

L'enseignant peut travailler depuis l'établissement et à partir de son domicile. Il doit donc aussi disposer d'un environnement numérique complet pour être en mesure de créer des séquences pertinentes dans le cadre de son enseignement.

Cadre pédagogique

Le cadre pédagogique global du dispositif est fondé sur la

distance. Les élèves sont dans leur établissement et sont dans une salle de travail équipée leur permettant de réaliser le travail demandé par l'enseignant. L'enseignant a préparé une progression qui, en faisant agir les élèves sous forme de production les amène à acquérir de nouveaux savoirs et savoir faire. Au cours des séances l'élève effectue un travail seul ou avec les autres élèves qui suivent le même enseignement à distance. Le référent de l'établissement met en place les conditions nécessaires à la réalisation matérielle et humaine de cette pratique. L'enseignement est effectué sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le dispositif LOREAD est un dispositif à distance majoritairement asynchrone. Cela signifie que les établissements ont une grande liberté pour déterminer les créneaux de chacun des élèves tout au long de la semaine. Les enseignants peuvent toutefois organiser des séquences synchrones en fixant des rendez-vous via des logiciels comme Skype.

Un tel dispositif impose un degré d'autonomie suffisant chez les élèves inscrits.

L'oral, notamment dans l'enseignement des langues, est totalement pris en compte. Les outils numériques tels que Skype permettent la tenue d'oraux à distance ou le dépôt de fichiers sonores enregistrés par les élèves sur Audacity.

Le cadre pédagogique spécifique est bien différent de celui connu en présentiel. Même si pour l'élève une grande partie du cadre organisationnel est identique à du présentiel (heure d'emploi du temps, salle, travail à rendre), la modalité mise en place diffère essentiellement par l'absence physique de l'enseignant. Il s'avère que cette absence doit être

compensée par l'élève et par l'enseignant si l'on veut rendre possible un apprentissage. Suivi, individualisation, consignes de travail sont au rang des éléments essentiels pour garantir un bon fonctionnement.

Il convient de mettre en œuvre toutes les technologies existantes qui peuvent être utiles dans ce cadre spécifique. A cette fin, chaque année les enseignants chargés de cours peuvent bénéficier de deux jours complets de formation pour acquérir des compétences complémentaires et mettre à jour leurs pratiques pédagogiques.

Cette nouvelle façon d'exercer le métier d'enseignant est très exigeante pour les enseignants chargés des cours, notamment en temps de travail. Le professeur doit anticiper les difficultés que pourront rencontrer les élèves dans leur travail autonome afin qu'ils ne bloquent pas sur des ambiguïtés ou des incompréhensions. La correction numérique des travaux rendus par les élèves prend énormément de temps car l'enseignant doit être explicite et complet dans sa correction. Il ne peut pas commenter la copie et les erreurs comme il le ferait en présentiel. Lorsqu'un enseignant gère par exemple (c'est le cas d'une enseignante) 40 élèves à distance répartis en 4 groupes distincts cela représente un travail énorme.

Les élèves qui préparent des épreuves du baccalauréat via Loread obtiennent des résultats équivalents, voire meilleurs, à ce qu'ils obtiendraient en suivant des cours traditionnels. Chaque année il est constaté que les notes obtenues sont supérieures à la moyenne académique dans la discipline. Nous faisons l'hypothèse que le travail en autonomie habitue les élèves à plonger dans leurs propres ressources ou



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **AERES :**
Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
- **ISFEC :**
Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique
- **MC :**
Mention Complémentaire

stratégies d'apprentissage et que la situation d'examen, semblable à la situation d'apprentissage en autonomie, les invite à mobiliser les mêmes ressources et stratégies.

Cadre administratif

Le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz attribue une dotation horaire spécifique pour rémunérer les enseignants responsables de cours. Ces heures sont ensuite distribuées à chacun des enseignants en fonction du nombre d'élèves sous sa responsabilité et du nombre de niveaux assurés.

Le Rectorat abonde la dotation de l'établissement des heures Loread attribuées aux enseignants de l'établissement.

Matières enseignées

Les matières assurées sur Loread sont les suivantes :

- Latin : 2^{nde} - 1^{ère} - Terminale ;
- Grec : 2^{nde} - 1^{ère} - Terminale ;

- Italien 2 et 3 : 3^{ème} - 2^{nde} - 1^{ère} - Terminale ;
- Espagnol 2 : 3^{ème} - 2^{nde} - 1^{ère} - Terminale ;
- Mathématiques : Obligatoire au choix en 1^{ère} et Terminale L et ES ;
- Spécialité ECO en 1^{ère} et Terminale ES ;
- Anglais, Allemand et Italien de complément en 1^{ère} et terminale L et ES ;
- Allemand 2 : 3^{ème} - 2^{nde} - 1^{ère} - Terminale ;
- Chinois : 2^{nde} (ouvert en 2010).

Enseignants

14 enseignants interviennent dans le dispositif comme chargés de cours

Etablissements

- En 2010-2011 : 22 établissements ont inscrit des élèves à Loread.
- En 2011-2012 : 25 établissements ont inscrit des élèves à Loread.

Elèves

- En 2009-2010 : 332 élèves inscrits (constatés en juin 2010).
- En 2010-2011 : 303 élèves inscrits (à la date du 23.02.11).
- En 2011-2012 : 358 élèves inscrits.

Dotation Loread

- En 2009-2010 : 57 heures.
- En 2010/2011 : 59 heures.
- En 2011/2012 : 71 heures.

[Michel Larrory, Initiateur & Responsable de LOREAD]

*

[Cliquer ici pour accéder au schéma heuristique du projet LOREAD](#)

*

En Haute-Normandie, un projet relativement similaire, NECAD, a déjà vu le jour.

VIE DES ETABLISSEMENTS

SALIEGE fête ses 20 ans !



Cette rentrée 2011 au lycée Saliège restera dans les mémoires avec la fête des 20 ans de son baptême. Une journée d'octobre en hommage aux six lycées fondateurs de Toulouse, à la direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, et à tous ceux qui en ont écrit les plus belles pages, le personnel enseignant, administratif, tous les élèves et leurs parents.

Cette journée, après son discours d'ouverture précédé de

la diffusion du match de rugby demi-finale de la Coupe du Monde France-Pays de Galles, s'est articulée autour d'une table ronde-débat sur le thème de « L'éthique et la performance » avec deux intervenants économistes, le professeur Bruno Sire, président de l'Université Toulouse 1 Capitole, et Henry Quinson, ancien trader devenu professeur et consultant, mais aussi avec une messe d'une belle dignité, sans occulter des rencontres sportives, des concerts, avec notamment la chorale « Le Chœur infernal » en la chapelle.



Et bien évidemment des buffets où anciens présidents, directeurs ou professeurs, mais aussi des actuels ont pu partager le verre de l'amitié et des bons souvenirs avec des anciens élèves toujours fiers d'être des promos Saliège, qu'ils soient prépa ou BTS, et avec leurs successeurs qui n'ont pas caché leur bonheur de porter haut la réputation de la mixité du lycée, de son esprit de partage, de solidarité et d'ouverture à l'autre. [AC, chef d'établissement du Lycée Saliège à Balma, 31]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 503
Forfait d'externat

INTERNATIONAL

Europass

Europass est un dispositif de l'Union Européenne entré en vigueur au 01.01.05. Il est identique dans 31 pays.

Son site, qui permet de mettre en valeur parcours et compétences, vient d'être rénové. Il est accessible aux élèves, aux apprentis, aux enseignants, aux formateurs, ainsi qu'aux salariés, aux recruteurs...

Cinq rubriques en ligne sont proposées :

- « CV » : vous pourrez créer un curriculum vitae européen en

ligne, présenter vos compétences et qualifications ou télécharger différents modèles ;

- « Passeport de langues » : cette rubrique permet l'évaluation de vos compétences linguistiques ;
- l'Europass mobilité : c'est un document qui permet de consigner vos savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen ;
- le supplément au certificat et le supplément au diplôme : afin de rendre plus compréhensible

vos parcours auprès des employeurs à l'étranger, ces deux rubriques rassemblent les descriptifs des différentes formations professionnelles suivies et les contenu des connaissances et des compétences liées au diplômes.

*

Pour en savoir plus, cliquer sur : europass.cedefop.europa.eu

[CVL]

QUESTIONS DU MOIS

Les candidats scolaires ou apprentis en CFA habilité qui, ayant échoué au diplôme intermédiaire, se représentent en candidat individuel à la session suivante doivent-ils être majeurs ?

La réponse est non. En effet, ils ont déjà suivi une formation et sont considérés comme remplis-

sant les conditions de date de recevabilité de leur candidature : ils sont dans la catégorie « ex-scolaires ».

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org